

HORIZONS

ASSOCIATION LOISIRS CULTURE JEUNESSE

16 rue des Ayguinards 38 240 MEYLAN

Tél : 04 76 90 32 85 Fax : 04 76 90 90 17

Email : info@horizons-meylan.com - www.horizons-meylan.com

SÉJOUR à DIE

Du mardi 9 juillet au mardi 16 juillet 2024

8 - 11 ans - Nés de 2013 à 2016

RÉUNION D'INFORMATION (parents/enfants) : mardi 25 juin à 18H00, à Horizons

Projet éducatif

Horizons est une association loi 1901, laïque, créée en 1964, à l'initiative d'habitant·es de la commune. Agréée éducation populaire, elle développe auprès de la population meylanaise des actions et des activités régulières, éducatives, culturelles ou de loisirs, visant :

- l'épanouissement de l'individu et le développement de son autonomie
- le renforcement du lien social entre les habitant·es de la ville (âge, quartier)
- l'apprentissage et le développement de la citoyenneté
- la réduction des inégalités sociales et l'insertion sociale.

L'association porte une attention particulière à l'accompagnement des enfants.

Horizons conçoit le séjour comme un lieu et un moment de loisirs qui favorise l'apprentissage de l'autonomie, et où les participant·es vont vivre autrement, hors du contexte familial et scolaire. La vie y est organisée de façon à développer les relations et les échanges, et le séjour fait vivre l'expérience d'une organisation collective qui prend en compte l'individualité et les besoins de chacun et chacune.

Objectifs des séjours de vacances :

- Favoriser la convivialité, le jeu, les échanges, l'écoute mutuelle entre les participant·es,
- Permettre l'expérimentation, la prise d'initiative, la découverte de l'environnement,
- Faciliter la mixité sociale, la socialisation par la vie de groupe, l'acceptation de ses différences avec les autres et l'apprentissage des règles,
- Développer l'autonomie de l'enfant par rapport à la famille.

Les compétences d'Horizons s'appuient sur une préparation importante, un suivi, la connaissance des équipes d'encadrement et les relations qui se tissent tout au long de l'année avec les familles.



Lieu et hébergement

Le séjour est prévu pour accueillir un petit groupe de 24 enfants.

Hébergement sous tentes (3 à 4 enfants par tente), non mixtes. Nous installerons le camp dans le camping « Justin » à Die dans la Drôme jouxtant la piscine et à 5mn du centre-ville. Ce camping est ombragé et aménagé pour des groupes d'enfants. Le camp est organisé de manière conviviale et sécurisante pour les enfants, un espace est réservé aux tentes de couchage, un autre est consacré à la vie commune du camp pour les repas et les activités collectives, avec des tables, des bancs et une tente cuisine.

Transport

En car depuis MEYLAN.

Rendez-vous devant l'école Mi-Plaine **le mardi 9 juillet à 9h00.**

Retour devant l'école Mi-Plaine **le mardi 16 juillet vers 18h.**

Prévoir un pique-nique pour le repas de midi du premier jour.

Encadrement

La direction du séjour est assurée par un·e salarié·e permanente d'Horizons. L'équipe encadrante est associée à la préparation du séjour et met tout en œuvre pour assurer la sécurité morale, affective et physique de vos enfants et cela en vue de leur permettre de vivre un séjour agréable, amusant et épanouissant. Elle s'emploie à permettre aux jeunes d'être actrices et acteurs de leurs vacances, à les impliquer et les responsabiliser dans les différents temps d'une journée, au travers des activités (choisir, proposer, gérer son matériel), de la vie quotidienne (découvrir, faire, participer...).

Pour bien préparer le départ de votre enfant, l'équipe d'encadrement est à votre disposition ! Si c'est un premier départ ? Ça se prépare ! N'hésitez pas à venir nous poser toutes vos questions, nous nous ferons un plaisir de vous accompagner.



Activités

La ville de Die est située au sud-est de la France, dans les Alpes du Sud, au pied du massif calcaire du Vercors et au bord de la rivière de la Drôme.

Entourée d'une nature florissante, Die est également une ville au patrimoine historique particulièrement riche.

Capitale du Pays Diois, elle possède de beaux édifices et vestiges du passé.

Une animation astronomie sera proposée par un prestataire extérieur ainsi qu'une journée accrobranche. Le reste du séjour sera occupé par diverses activités à proximité du camp ou sur place, selon les intérêts des enfants, le rythme de chacun et chacune et en fonction des possibilités locales : **baignades à la piscine, jeux à la rivière, musée et visite de la ville, marché local, activités manuelles et artistiques, balades, vélo, veillées, grand jeu de piste dans la ville, et autres jeux...**

L'équipe veillera également à informer les enfants, à aménager l'environnement, à organiser l'activité, et à mettre à disposition du matériel pédagogique (ludique, sportif, artistique...), pour permettre aux enfants d'occuper leurs vacances comme ils et elles le souhaitent. Le séjour sera axé sur la découverte de la nature, du terroir et du patrimoine local.

Les repas et la vie quotidienne

Vivre ensemble en camping pendant 8 jours est aussi en soi une belle aventure ! Ce sera l'occasion de participer à la vie du camp, de prendre plaisir à réaliser ensemble une cuisine savoureuse à base de produits frais et locaux, d'organiser la vie quotidienne et les veillées.

L'équipe veillera à ce que l'équilibre alimentaire soit respecté et à ce que les repas soient des moments privilégiés d'échanges et de convivialité. Les enfants participent pleinement à la confection des repas, à la vaisselle et au rangement. Ils et elles sont invités·es à découvrir toutes les saveurs ! Le rythme de la journée est adapté aux enfants et aux besoins de chacun·e, et nous accorderons une importance particulière à la qualité du sommeil de chacun·e. Le rôle de l'animateur·trice sera d'accompagner l'enfant vers l'autonomie, en créant un cadre et des repères où il peut évoluer en toute sécurité.

Les règles de vie

- Elles sont discutées par l'équipe d'animation et proposées ensuite à l'ensemble du groupe, pendant la réunion de préparation. Au début du séjour, nous réunirons les jeunes pour discuter ensemble de ces règles. Certaines ne sont pas négociables, notamment, celles relevant de la législation en vigueur et de la sécurité. Impliqué·es dans les règles de vie, les enfants pourront d'autant mieux les respecter.

La relation avec les familles

Avant le séjour, une réunion permet aux parents de rencontrer la directrice qui reste disponible jusqu'au moment du départ. Si votre enfant part pour la première fois, s'il a une difficulté particulière, n'hésitez pas à prendre contact avec la responsable.

En cours de séjour, des informations sur le déroulement du camp sont disponibles sur le site d'Horizons, www.horizons-meylan.com.

Après le séjour, Horizons organisera une journée "réparation des tentes" afin de les remettre en état pour les prochaines vacances. Nous solliciterons votre aide ou celle de votre enfant pour quelques heures de "main-d'œuvre" en toute convivialité ! Merci d'avance de votre implication.

Santé

Tout médicament ne pourra être administré que s'il est accompagné de l'ordonnance et remis à la responsable du séjour. Pour tout enfant porteur·se de handicap, même léger, une rencontre entre la famille et la responsable est indispensable pour envisager les meilleures conditions d'accueil.

L'information doit être communiquée au secrétariat.

MATÉRIEL PERSONNEL à prévoir :

Un petit sac à dos (15l) pour les sorties (pique-nique, petit matériel, petit pull...).

Un sac à dos ou sac de voyage contenant le matériel suivant :

- Duvet chaud minimum 10° + éventuellement un drap de soie
- Tapis de sol (et non pas un gros matelas gonflable qui réduit l'espace dans les tentes)
- Sous-vêtements et chaussettes en quantité suffisante
- Baskets et sandales qui tiennent au pied (+ une paire de sandales permettant d'aller dans les rivières).
- Survêtement
- Shorts, tee-shirts, sweats, pyjamas
- Maillots de bain
- 1 serviette de bain, 1 serviette de toilette
- Coupe-vent imperméable ou Kway
- Veste polaire/pull bien chaud, pantalon chaud, chaussettes chaudes (pour le soir)
- **Casquette, lunettes de soleil**
- **Crème solaire 50+**
- Mouchoirs en papier jetable
- Nécessaire de toilette (dentifrice, brosse à dent, shampooing, savon etc.)
- **1 sac spécial pour le linge sale**
- Lampe de poche frontale
- Gourde **d'1 litre minimum**
- Du papier et des enveloppes **déjà timbrées** avec adresses

Nous vous recommandons de préparer le sac **avec** votre enfant et de **marquer ses vêtements**.

Il est déconseillé aux enfants d'emporter des objets de valeurs et des vêtements fragiles. Horizons dégage toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse.

L'argent de poche (15 € maximum) peut être géré par les animateurs et animatrices si le besoin est ressenti mais nous privilégions l'autonomie des jeunes.



Les téléphones portables sont interdits.

FORMALITÉS ET PAPIERS À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT

- **Le jour des inscriptions :**
 - Versement d'arrhes, 30 % du prix du séjour avec un minimum de 70 €.
 - **Pour les familles ayant droit à une aide VACAF**, Horizons étant agréé par la CAF de l'Isère, pensez à vous rapprocher de notre secrétariat pour que nous puissions valider votre dossier sur Internet.
 - **Pour les familles bénéficiant d'une aide de leur CE ou de leur employeur versée directement à Horizons, fournir :** une attestation de prise en charge précisant le montant de celle-ci.
- **Le jour de la réunion à Horizons :**
 - Fiche sanitaire de liaison dûment remplie,
 - Test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques.
Formulaires disponibles au secrétariat ou sur le site d'Horizons.
- **Solde du séjour à régler fin juin au plus tard** (voir avec le secrétariat les possibilités de règlement).

ANNULATION D'INSCRIPTION

Possibilité de souscrire avec Horizons une assurance annulation auprès de la MAIF, **au plus tard dans les 3 jours** suivant l'inscription, d'un montant de 27 € pour les Meylanais et 32€ pour les extérieurs à Meylan.
Pour toute inscription et jusqu'à 30 jours avant le départ : 50 € de frais de dossier.

Condition d'annulation **avec** assurance :

Sous conditions (cf document de la MAIF) et avec justificatif, 100% du séjour peut être remboursé.

Condition d'annulation **sans** assurance :

Entre 29 et 7 jours avant le départ : cas de force majeure attestée avec justificatif, 60% du prix du séjour reste dû ou sans justificatif, 100% reste dû.

Moins de 7 jours ou non présentation, 100% du séjour reste dû.

En cas de retour de l'enfant pour cause d'indiscipline, les frais de transport de l'enfant et de l'accompagnateur seront à la charge de la famille. Dans ces conditions, 100% du séjour reste dû.

ASSURANCE ACCIDENT ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont assurés auprès de la MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France) en accident responsabilité civile, rapatriement sanitaire, défense et assistance. Le montant des garanties peut vous être précisé à votre demande. Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts. En cas d'accident, la MAIF interviendra après remboursement par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle. Notre assurance ne couvre pas les remboursements de séjours écourtés (quelles qu'en soient les raisons).

Sauf avis contraire de votre part, les photos prises durant le séjour pourront illustrer nos publications.

